

Ministère de l'Éducation  
Nationale

Direction de l'Architecture  
Sites

Deux-Sèvres

Brenil-sous-Argenton  
Rocher Corbeau

NOTIFICATION

Par arrêté en date du 29 janvier 1949, M.  
le Ministre de l'Éducation Nationale a classé  
parmi les sites de l'Éducation Nationale à classer  
le territoire de la commune de Rocher Corbeau, situé sur le  
territoire de la commune de Brenil-sous-Argenton  
(Deux-Sèvres) et la partie de la parcelle n° 40,  
section D de cette commune formant rive gauche  
de l'Argenton, depuis le rive droit jusqu'à la ligne  
de crête.

Duby